



Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Réponse de l'UPRIGAZ à la consultation publique de la CRE  
relative aux plans décennaux de développement de GRTgaz et TIGF<sup>(1)</sup>**

*A titre liminaire, l'UPRIGAZ observe que dans leur bilan prévisionnel 2017, les gestionnaires de réseaux ont encore revu à la baisse leurs prévisions de consommation. Hors production d'électricité, cogénération comprise, la consommation totale de gaz pourrait atteindre 364 TWh en 2035 contre 413 TWh en 2016. Cette prévision pour 2035 est encore en baisse par rapport à celle avancée il y a un an qui prévoyait une consommation de 385 TWh en 2035. Malgré des prévisions plus optimistes sur le nombre de logements chauffés au gaz et sur l'utilisation croissante du gaz dans le secteur des transports, cette baisse de la consommation peut s'expliquer par des gains en matière d'efficacité énergétique.*

*Dans un contexte qui reste loin d'être stabilisé, établir des prévisions de consommation est un exercice délicat qui doit conduire à rester prudent sur les chiffres avancés.*

*Dans le secteur électrique, la volonté affichée de réduire la part du nucléaire, de fermer les centrales à charbon et d'accroître la part des ENR, par définition intermittentes devrait naturellement conduire à recourir davantage à des centrales à gaz, sauf à largement sur-dimensionner les capacités de production renouvelables et à multiplier les interconnexions électriques, ce qui conduit à supporter des coûts d'investissements considérables. On peut regretter que les scénarios proposés par RTE ne soient assortis d'aucun chiffrage économique.*

*Par ailleurs, le report à 2035 de l'objectif de ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité devrait également conduire à un renforcement des capacités de CCGT pour accompagner les programmes de maintenance du parc nucléaire, comme cela s'est avéré indispensable au cours de l'hiver dernier.*

*L'UPRIGAZ pense que la CRE, autorité indépendante, devrait demander qu'il soit procédé à un tel chiffrage car on ne peut faire abstraction des choix en matière de mix électrique sur les plans de développement des gestionnaires de réseaux de transport de gaz.*

---

<sup>(1)</sup> TIGF, membre de l'UPRIGAZ, ne s'associe pas à cette réponse

*En second lieu, l'UPRIGAZ pense que dans un environnement de baisse tendancielle de la consommation de gaz en France, et plus généralement en Europe, il convient d'adopter une vision prudente et conservatrice sur les investissements des GRT. Cette vision ne doit toutefois pas faire obstacle à ce que soient réalisés des investissements nécessaires pour dégonfler les points de congestion, notamment dans le sud-est de la France. La zone unique qui verra le jour à la mi-2018 doit conduire à une véritable fluidité des mouvements de gaz, quitte à ce que cette fluidité s'opère en permettant aux GRT de recourir aux stockages, à des transferts de GNL entre terminaux ou à des instruments de marché. Les fournisseurs membres de l'UPRIGAZ rappellent que la responsabilité d'assurer la fluidité des mouvements de gaz dans la zone d'équilibrage incombe aux GRT ; les fournisseurs, quant à eux, ayant l'obligation d'être équilibrés dans la zone.*

*En troisième lieu, les surcapacités dans les terminaux GNL et les perspectives ouvertes par le développement du GNL, notamment américain renforcent la sécurité d'approvisionnement et limitent de facto la nécessité de développer des interconnexions supplémentaires. Le rapport 2017 de l'ENTSOG sur la sécurité d'approvisionnement fait clairement apparaître que dans tous les scénarios de rupture d'approvisionnement envisagés, la France ne subissait aucune diminution de ses approvisionnements.*

**Question 1 : Les modalités actuelles de consultation du marché par les GRT vous donnent-elles satisfaction ?**

L'UPRIGAZ se félicite de la qualité des échanges menés en concertation gaz, dans le cadre des groupes de travail de l'ENTSOG et de l'initiative régionale sud-ouest. L'évaluation de la demande du marché dans le cadre du processus de capacités incrémentales apparaît comme un dispositif pertinent de consultation du marché. La note de consultation fait référence aux échanges bilatéraux, notamment avec les opérateurs d'infrastructures adjacentes. Or ces rencontres, probablement très enrichissantes, ne donnent pas lieu à l'information des autres parties prenantes.

**Question 2 : Quelle est votre analyse concernant les prévisions de consommation présentées par les GRT dans le bilan prévisionnel pluriannuel et les plans à dix ans des GRT ?**

Les différents scénarios envisagés par les GRT et les hypothèses de consommation retenues dans les quatre scénarios de l'ENTSOG sont le reflet d'incertitudes. Dans ce contexte, l'UPRIGAZ ne saurait se prononcer sur des évolutions de consommation à l'horizon 2026. Faisons simplement observer qu'aux Etats-Unis, la rupture technologique qui a permis l'arrivée sur le marché à faible prix du gaz non conventionnel, s'est traduit par une augmentation de la consommation de gaz et à une substitution du charbon par le gaz dans la génération électrique. En définitive, les incertitudes sur les prévisions de consommations, notamment concernant l'évolution du mix électrique, et les évolutions de marché plaident en faveur d'une révision annuelle de cet exercice de prospective.

**Question 3 : Quelle est votre analyse des prévisions d'injection de gaz d'origine renouvelable présentées par les GRT dans leurs plans à dix ans ?**

L'UPRIGAZ observe d'une part que les augmentations d'injection de biométhane dans les réseaux apparaissent très ambitieuses. Il n'est pas certain que ces prévisions soient cohérentes avec les capacités de production mobilisables, surtout si la réglementation française sur les garanties d'origine n'est pas rapidement clarifiée. D'autre part, on observe que les hypothèses retenues par l'ENTSOG sont beaucoup plus conservatoires.

Au-delà de ce constat, l'UPRIGAZ ne conteste pas l'intérêt que présente le développement du biométhane mais observe que les marges d'incertitude doivent conduire à une certaine prudence sur des décisions d'investissements additionnels significatifs afférents à l'injection du biométhane dans les réseaux. Il conviendrait que ces coûts soient clairement identifiés et que des analyses coût-bénéfice soient systématiquement effectuées pour guider les décisions d'investissement.

**Question 4 : Avez-vous des observations sur le niveau des capacités d'entrée et de sortie ?**

Comme souligné à titre liminaire, l'UPRIGAZ souhaite que les investissements nécessaires à garantir la fluidité des mouvements de gaz dans la zone d'équilibrage soient menés à bien si les autres instruments mobilisables s'avèrent insuffisants. On ne saurait transférer sur les fournisseurs une responsabilité qui relève des gestionnaires d'infrastructures. Dans cet esprit, dès lors que les fournisseurs sont équilibrés dans la zone, on ne saurait leur imposer des *flow commitments*.

**Question 5 : Avez-vous des remarques concernant les projets décidés par les GRT et déjà approuvés par la CRE ?**

L'UPRIGAZ est favorable à la réalisation complète des travaux conduits par GRTgaz et TIGF permettant la création d'une zone unique en 2018.

L'UPRIGAZ n'a pas d'observations particulières à formuler sur la création de capacités d'entrée à Oltingue.

Concernant le projet pilote Power to Gas, l'UPRIGAZ n'émet pas d'objection au schéma de financement de ce projet pilote et comprend que les deux gestionnaires de réseau en soient parties prenantes compte tenu de son caractère innovant. En revanche, si à l'avenir d'autres projets significatifs de cette nature devaient être initiés, l'UPRIGAZ exprime des réserves quant à leur financement au travers du tarif régulé.

**Question 6 : Avez-vous des observations sur les projets à l'étude ?**

L'UPRIGAZ estime que le renforcement des capacités d'interconnexion entre la France et l'Espagne ne peut être décidé que s'il correspond à un besoin du marché validé par une *open season*.

L'UPRIGAZ partage la position de la CRE sur le rebours vers l'Allemagne et l'odorisation qui y est attachée.

L'UPRIGAZ n'a pas d'observations à formuler sur le projet de conversion de la zone B en gaz H, projet qui doit être conduit.

L'UPRIGAZ estime que le développement des capacités de transport adjacentes aux terminaux méthaniers ne peut se justifier que si les décisions de développer les capacités des terminaux ont été préalablement ou concomitamment arrêtées.

L'UPRIGAZ s'interroge sur la nécessité de développer de nouvelles capacités de stockage et dans l'affirmative sur la nécessité de renforcer le réseau de transport adjacent.

**Question 7 : Avez-vous d'autres remarques en ce qui concerne les plans décennaux de développement de GRTgaz et TIGF**

Non